Annexe 2. — Carte de localisation géographique du site Natura 2000 "BE35002 - Vallée de l'Orneau"

La carte ci-annexée fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique $1/10\,000^{\rm e}$ (publiée au $1/25\,000^{\rm e}$):

1° le périmètre du site;

2° la localisation des principaux types d'habitats naturels que le site abrite en identifiant tous les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire que le site abrite et pour lesquels le site est désigné;

Sans préjudice de l'article 1er, alinéa 2, du présent arrêté, cette carte est également publiée :

- Sous format informatique sur le site internet http://Natura 2000.wallonie.be;
- Sous format papier dans chaque commune concernée;
- Sous les deux formats, auprès des services extérieurs territorialement concernés du Département de la Nature et des Forêts.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 "BE35002 - Vallée de l'Orneau".

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président, R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, B. LUTGEN